

L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative : vers un nouveau modèle suédois?

Bengt Lorendahl

Volume 12, Number 1, Spring 1999

Le tiers secteur

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301436ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301436ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0843-4468 (print)

1703-9312 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lorendahl, B. (1999). L'intégration de l'économie publique et de l'économie sociale et coopérative : vers un nouveau modèle suédois? *Nouvelles pratiques sociales*, 12(1), 41–61. <https://doi.org/10.7202/301436ar>

Article abstract

Le modèle suédois (ou plutôt scandinave) traditionnel, « caractérisé par une domination totale du secteur public dans le financement et la production de services sociaux et de sécurité sociale », est en mutation vers un nouveau modèle, caractérisé par une coopérativisation croissante et partielle du secteur public.

Pour l'auteur, le tiers secteur (sans but de distribution de profit) se compose d'une part de l'économie coopérative et sociale (qui ne distribue pas des profits mais des excédents) et, d'autre part, du secteur à but non lucratif (qui ne distribue ni profits ni excédents). L'économie coopérative et sociale inclut les coopératives, les mutuelles et associations, que Salamon et Anheir décrivent comme des organisations à caractère commercial. Le secteur à but non lucratif (nonprofit ou Ideell en Suède) intègre les associations à faible activité économique et fort pourcentage de bénévoles.

L'auteur décrit le passage de la subsidiarisation à la contractualisation (reprend Kramer et Grossman qui parlent de l'Etat contractuel) et décrit trois modèles : concurrentiel (ressemble à l'approche du marché parfait), de négociation (avec processus de décision consensuel et progressif) et de coopération (là où l'Etat ne peut souvent fonctionner qu'avec un seul entrepreneur). Alors que les Etats-Unis ont adopté un mélange des deux premiers modèles, la Suède fonctionne surtout selon la formule dite de coopération, dans laquelle « le contractant (souvent la coopérative formée par les anciens employés des services publics) devient l'unique fournisseur et un monopoleur ».

Le monopole de financement demeure à peu près inchangé mais la production de services s'effectue par des voies diversifiées, souvent par de nouvelles et petites coopératives. À cause du mode de contractualisation de coopération, Lorendahl voit une intégration partielle de l'économie publique et de l'économie coopérative et sociale, et même une certaine dépendance du secteur public à l'égard du secteur coopératif et social (il n'y a pas d'alternative plus attrayante) mais aussi des entreprises coopératives face aux politiques, règlements et ressources publics.

❖ L'intégration
de l'économie publique
et de l'économie sociale
et coopérative :
vers un nouveau modèle
suédois ?¹

Bengt LORENDAHL
Mid Sweden University
Östersund, Suède

Le modèle suédois (ou plutôt scandinave) traditionnel, « caractérisé par une domination totale du secteur public dans le financement et la production de services sociaux et de sécurité sociale », est en mutation vers un nouveau modèle, caractérisé par une coopérativisation croissante et partielle du secteur public.

Pour l'auteur, le tiers secteur (sans but de distribution de profit) se compose d'une part de l'économie coopérative et sociale (qui

1. Cet article a d'abord été publié comme chapitre (p. 73-88) dans l'ouvrage *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopératives?* publié en 1997 sous la direction de Lionel MONNIER et de Bernard THIRY et édité par le CIRIEC International de la maison d'édition De Boeck Université. Nous remercions l'auteur, ainsi que le CIRIEC International et De Boeck Université de nous avoir autorisés à reproduire ce texte.

ne distribue pas des profits mais des excédents) et, d'autre part, du secteur à but non lucratif (qui ne distribue ni profits ni excédents). L'économie coopérative et sociale inclut les coopératives, les mutuelles et associations, que Salamon et Anheir décrivent comme des organisations à caractère commercial. Le secteur à but non lucratif (*nonprofit* ou *Ideell* en Suède) intègre les associations à faible activité économique et fort pourcentage de bénévoles.

L'auteur décrit le passage de la subsidiarisation à la contractualisation (reprend Kramer et Grossman qui parlent de l'État contractuel) et décrit trois modèles : concurrentiel (ressemble à l'approche du marché parfait), de négociation (avec processus de décision consensuel et progressif) et de coopération (là où l'État ne peut souvent fonctionner qu'avec un seul entrepreneur). Alors que les États-Unis ont adopté un mélange des deux premiers modèles, la Suède fonctionne surtout selon la formule dite de coopération, dans laquelle « le contractant (souvent la coopérative formée par les anciens employés des services publics) devient l'unique fournisseur et un monopoleur ».

Le monopole de financement demeure à peu près inchangé mais la production de services s'effectue par des voies diversifiées, souvent par de nouvelles et petites coopératives. À cause du mode de contractualisation de coopération, Lorendahl voit une intégration partielle de l'économie publique et de l'économie coopérative et sociale, et même une certaine dépendance du secteur public à l'égard du secteur coopératif et social (il n'y a pas d'alternative plus attrayante) mais aussi des entreprises coopératives face aux politiques, règlements et ressources publics.

INTRODUCTION

Le terme « modèle suédois » a été utilisé historiquement pour désigner les relations sociales constructives et paisibles qui ont caractérisé le marché du travail suédois. La vision de l'après-guerre de la « société stable » a conduit dans le secteur du bien-être social à un autre modèle suédois – ou plutôt un modèle scandinave – caractérisé par une domination totale du secteur public dans le financement et la production de services sociaux et de sécurité sociale. Pour diverses raisons, au cours des dernières années et avant tout à cause des sévères restrictions budgétaires, la capacité de fourniture de ces services par les autorités publiques locales et nationales au sein de leur propre organisation a été sérieusement mise en doute, et ce, pas uniquement en Suède. On a recherché des modalités alternatives d'offre des services sociaux dans une certaine mesure dans le secteur privé lucratif, mais en Europe ainsi qu'en

Amérique, principalement dans le troisième secteur (une discussion des concepts suivra). Dans le cas suédois, une « privatisation » partielle a été suggérée comme alternative mais ce qui a surtout prévalu est une coopérativisation croissante et partielle du secteur public.

Les mutations structurelles et modes de prise en compte de l'intérêt général (Monnier et Thiry, 1997) ont pris des formes diverses dans les différents pays, en fonction de l'histoire, de la législation et de la méta-idéologie nationale. Certains aspects dans les transformations suédoises soulèvent le problème de savoir si, pour caractériser les processus et les structures, il est suffisant de parler de coopération et d'interaction des secteurs public et coopératif – ou bien s'il convient de parler d'une intégration (partielle).

De nombreux auteurs ont décrit et analysé le processus suédois de « coopérativisation » dans les services sociaux et de bien-être ainsi que le rôle du secteur non lucratif (Jobring et Ternegren, 1993 ; Küchen, 1994 ; Lindquist, 1994 ; Lorendahl, 1994, 1996a, 1996b ; Pestoff, 1992, 1994 ; Stryjan, 1994 ; Stryjan et Wijkström, 1996 ; Wijkström, 1994, 1995). Ce chapitre fera référence à ces travaux ainsi qu'à d'autres ouvrages comme bases empiriques et théoriques. Nous comparerons la situation suédoise avec celle d'autres pays.

L'objet central de ce texte n'est cependant pas la description ou la comparaison internationale, mais plutôt l'analyse et les progrès théoriques. Ceci signifie que les changements structurels et les modes de promotion de l'intérêt général en Suède et à l'étranger doivent être considérés dans un contexte analytique plus vaste à savoir un projet ou un modèle conceptuel. Bien entendu beaucoup de travaux théoriques ont déjà été réalisés en Suède, par exemple, sur les processus coopératifs (Ottermark, 1995 ; Stryjan, 1994), les structures coopératives (Niest, 1986) ou le mélange des services sociaux (« *welfare mix* ») [Pestoff, 1992]. Dans un programme de recherche proposé par Almås et Forbord (1995), l'économie sociale est analysée conceptuellement, et sur le plan international, il existe une vaste littérature – tant des développements théoriques que des études comparatives empiriques de divers pays – sur le troisième secteur et les organisations à but non lucratif (Anheier et Seibel, 1990 ; Defourny et Monzón Campos, 1992 ; van Til, 1988, et bien d'autres encore). Le grand projet de recherche international développé actuellement par l'Université Johns Hopkins (Salamon et Anheier, 1992a, 1992b, 1996a, 1996b) permet également de replacer le modèle suédois (l'ancien aussi bien que le nouveau) dans un cadre théorique.

En dépit des progrès réalisés, le point de départ des sections suivantes doit être la déclaration de Kramer (1990 : 257) : « Nous n'avons pas encore développé les concepts, modèles, paradigmes et théories appropriés qui reflèteraient cette nouvelle réalité d'une économie mixte de bien-être. »

LE PROBLÈME CONCEPTUEL

La notion d'un troisième secteur présuppose l'existence d'un premier et d'un second secteurs. Dans le Système des Nations Unies de Comptabilité Nationale, le secteur public est étiqueté « premier secteur » et le monde privé des affaires est appelé « second secteur » (Wagner, 1994). Dans le système des Nations Unies existe aussi un « quatrième secteur », les ménages.

Même si les frontières sectorielles sont floues, les composantes principales du premier, du second et du quatrième secteur sont faciles à comprendre et universellement bien définies. Ce n'est guère le cas à propos du troisième secteur. Une quantité de concepts sont développés ou proposés par des professeurs, des politiciens et des praticiens de ce domaine, et une ambiguïté très large et un manque de clarté subsistent pour déterminer ceux qui sont synonymes ou ceux qui représentent des catégories ou niveaux différents. Cet ensemble terminologique – présenté ici sans références à des auteurs ou à des travaux spécifiques – inclut le troisième ou tiers secteur, l'économie sociale, le secteur non marchand, le secteur à but non lucratif, le secteur bénévole, le secteur indépendant, le secteur informel, le secteur charitable, le secteur exempté de taxes et la société civile. Les termes correspondants au niveau des organisations sont les associations bénévoles, les organisations à but non lucratif, les organisations non gouvernementales, etc. En fait, le domaine ressemble encore à ce que Perri 6 définissait comme une « salade terminologique et un pot-pourri de définitions » (6, 1994).

Ce désordre conceptuel reflète en partie les compositions différentes du troisième secteur selon les pays et leurs significations diverses pour les organisations concernées en termes d'activité économique et des services sociaux. Ceci est déjà évident en Europe. Pour ne prendre qu'un exemple, l'activité non gouvernementale et à but non lucratif dans le secteur social est prise en charge en Allemagne par de grandes associations de bienfaisance (*Wohlfahrts verbunde*), en Suède par des petites coopératives de personnel et d'usagers².

Des différences conceptuelles – qui peuvent reposer sur des raisons historiques ou structurelles – sont aussi observées entre l'Amérique et l'Europe. Le concept d'« économie sociale » a été inventé en Europe (en fait il y a 100 ans par le français Charles Gide, économiste et théoricien des

2. Le terme « coopérative de travailleurs » (*arbetarkooperativ*) qui prévaut internationalement est actuellement peu utilisé dans la littérature suédoise. Un concept utilisé à plus grande échelle est « coopérative de travail » (*arbetskooperativ*) ou si on quitte le strict champ des coopératives, on parle d'« entreprises appartenant aux employés » (LINDQVIST, 1996). Dans le secteur social, les deux expressions « coopératives de personnel » (*personalkooperativ*) et « coopératives d'usagers » (*brukarkooperativ*) sont bien établies pour désigner les acteurs principaux de l'organisation.

coopératives) et est actuellement utilisé dans plusieurs pays de l'Union européenne. Comme cela se reflète dans le titre d'un livre du CIRIEC (Defourny et Monzón Campos, 1992), le terme « *third sector* » est parfois utilisé comme traduction anglaise du concept français « économie sociale ». Par contre, aux États-Unis, les termes « *voluntary* » et « *nonprofit sector* » prédominent et sont synonymes de l'expression « troisième secteur » ou « tiers secteur ». À noter cependant que dans certaines études de pays européens, on applique la terminologie bénévole / sans but lucratif (Gidron *et al.*, 1992 ; Kramer *et al.*, 1993).

La « frontière atlantique » dans le domaine conceptuel n'est pas nettement définie, mais suffisamment évidente. Comme noté par Seibel et Anheier (1990 : 7) : « Peu de pays utilisent le terme américain (secteur sans but lucratif) pour décrire l'ensemble des organisations situées entre le secteur privé à but lucratif et le secteur public. » Ces auteurs, en même temps, supposent que l'« économie sociale » française, le « *non-statutory sector* » britannique ou les « *gemeinwirtschaftliche Unternehmen* » allemandes ou autrichiennes et le « *nonprofit sector* » américain ont beaucoup de caractéristiques similaires. À propos de l'économie sociale, il faudrait, cependant, noter que la plupart de ce que les Européens considèrent habituellement comme étant ses composantes sont virtuellement exclues du troisième secteur dans les recherches américaines : « l'économie sociale [...] regroupe une large variété d'organisations à but lucratif comme les sociétés d'assurances mutuelles, les banques d'épargne, les coopératives et les organisations de commercialisation agricoles qui pourraient être considérées comme incluses dans la sphère commerciale dans presque tous les coins du monde » (Salamon et Anheier, 1992a : 129)³.

En comparaison avec l'économie sociale – et par ailleurs un de ses éléments principaux –, l'entreprise coopérative ou « secteur coopératif » est beaucoup mieux défini, ceci surtout grâce aux discussions et au travail de développement au sein de l'Alliance coopérative internationale (Böök, 1992 et autres). Les approches analytiques incluent aussi une comparaison avec d'autres types d'activité économique. Comme exemples, on peut mentionner les typologies des caractéristiques distinctives des entreprises privées, publiques et coopératives (Johansson, 1981) ou les types d'entreprises régies par le capital, par les pouvoirs publics et les coopératives (Nilsson, 1986).

Le problème conceptuel mérite certainement plus d'attention. Cependant, il ne peut pas être complètement abordé ici. Pour placer le processus de coopérativisation et le nouveau modèle suédois potentiel dans un cadre

3. Le débat américano-européen, et la tendance parmi les scientifiques américains d'exclure du tiers secteur les coopératives, est aussi commenté par BAGER (1994).

théorique internationalement compréhensible, nous nous contenterons de relier entre eux trois des concepts principaux mentionnés ci-avant.

COOPÉRATIVES, ÉCONOMIE SOCIALE ET SECTEUR À BUT NON LUCRATIF : UN MODÈLE CONCEPTUEL

Comme dans le système développé par Salamon et Anheier (1992b), l'objectif de cette section est d'élaborer un modèle permettant une classification des organisations. Ceci signifie que la notion de « secteur informel » peut être éliminée puisqu'elle se rapporte principalement à des groupes de l'économie mixte (membres de la famille, voisins et autres) n'ayant aucune constitution formelle ou ensemble de règles (Wistow *et al.*, 1994). Le concept de « société civile » – souvent associé à une étude comparative des régions italiennes réalisée par Putnam (1996) – est parfois entendu comme incluant d'autres dénominations habituelles du secteur hors État et hors marché (Almås et Forbord, 1995). Cependant, et ceci est crucial dans un contexte de taxinomie, Putnam ne traite pas de « secteurs » ou de classes d'organisations, mais plutôt de la culture (civile) centrée autour des concepts de « sens civique » et de « capital social ». Enfin, le terme « secteur indépendant » est assez inapproprié puisque, comme l'affirme, avec raison, van Til (1988), le troisième secteur est un secteur « interdépendant » plutôt qu'un champ d'action indépendant (ceci s'applique probablement aussi aux autres secteurs).

À partir de l'ensemble des terminologies disponibles, les concepts de secteur à but non lucratif et d'économie coopérative et sociale seront utilisés comme composantes principales du « tiers secteur » (bien qu'ils se chevauchent parfois).

Le secteur à but non lucratif ou « *Ideell* »

Le terme « *Ideell* » est assez spécifique à la Suède⁴. Un programme de recherches autour de ce concept a été lancé par le gouvernement suédois précédent et une commission a été constituée (*Ideella Beredningen*, 1994). Ce travail de recherche s'est poursuivi sous l'égide du gouvernement actuel. Il existe aussi dans la législation suédoise une forme d'association spécifique,

4. Il s'est avéré très difficile de trouver une traduction française satisfaisante du mot suédois « *Ideell* ». Le terme « idéaliste » (comme son équivalent suédois) a une connotation spécifique. Les expressions « basé(e)s sur des idées » ou « basé(e)s sur des valeurs » ne s'appliquent pas exclusivement aux organisations à but non lucratif. Certaines firmes commerciales ont une conception ou une idée des affaires et les coopératives sont certainement « basées sur des valeurs ». Pour éviter toute ambiguïté, c'est le terme suédois original que nous avons retenu dans le texte.

« *Ideell förening* » (association « *Ideell* »), à distinguer de la forme habituellement utilisée par les coopératives, à savoir, « *ekonomisk förening* » (association économique). Le travail « *Ideell* » est synonyme de travail non rémunéré ou de travail sans bénéfiques personnels. Il est donc logique, comme dans la contribution suédoise au projet de l'Université Johns Hopkins, d'établir une correspondance entre le terme suédois « *Ideell* » et le terme anglais « *nonprofit* » (Wijkström, 1996) ainsi qu'entre les concepts de secteurs correspondants.

Bien que compréhensible dans son ensemble, le terme « secteur à but non lucratif » n'est pas sans ambiguïté. Ceci est dû au fait que le concept de « profit » – notamment pour un spécialiste en gestion des affaires – est plutôt ambigu. Au sens de la comptabilité commerciale, c'est-à-dire excès des recettes par rapport aux coûts, même une organisation « *Ideell* » ou « sans but lucratif » peut faire un profit (bien qu'ils préféreront le qualifier d'« excédents »). Cependant, à la différence d'une société par actions – mais comme les coopératives –, ces organisations sans but lucratif ne distribuent pas les excédents de l'organisation à leurs propriétaires et « principaux » sous forme de dividendes sur l'investissement en capital. Dès lors, en prenant le profit comme l'excédent de l'investisseur, après avoir payé tous les autres partenaires de l'organisation, tant les coopératives que les organisations sans but lucratif sont ce que Salamon et Anheier (1992) qualifient « d'organisations qui ne distribuent pas de profit » (*non-profit-distributing*). Mais les associations « *Ideell* » et « sans but lucratif » ne distribuent pas l'excédent comme le font les coopératives à leurs membres, proportionnellement à leurs achats ou à leurs fournitures de biens et de services à l'association. Elles sont, au contraire des coopératives, également des « organisations qui ne distribuent pas d'excédents ».

La discussion conceptuelle ci-dessus, comme base de classification, est centrée sur ce que fait (ou ne fait pas) l'organisation avec l'excédent généré. Si l'accent est mis sur les « intentions » des entreprises et des associations, ou celles des entrepreneurs, investisseurs et membres de l'organisation, il existe alors une frontière plus nette entre les organisations destinées à faire des bénéfiques (*for-profit*) et celles destinées à ne pas en faire (*not-for-profit*), et une distinction moins nette entre les coopératives et les organisations sans but lucratif.

Économie coopérative et sociale

Le noyau de l'« économie sociale » consiste en « entreprises coopératives, compagnies d'assurances mutuelles et associations menant des activités économiques » (Olsson, 1994 : 26). Comme indiqué par cet auteur, d'autres types d'entreprises sont parfois également incluses. Le dénominateur

commun est une « entreprise basée sur la démocratie et la solidarité » (Olsson, 1994 : 26) et un esprit d'entrepreneuriat qui peut être exercé dans n'importe lequel des mondes traditionnels d'activités et de responsabilités « privées » et « publiques » (Lorendahl, 1996b). L'économie sociale a été définie comme « la coopération économique organisée des citoyens » (Olsson, 1994 : 7).

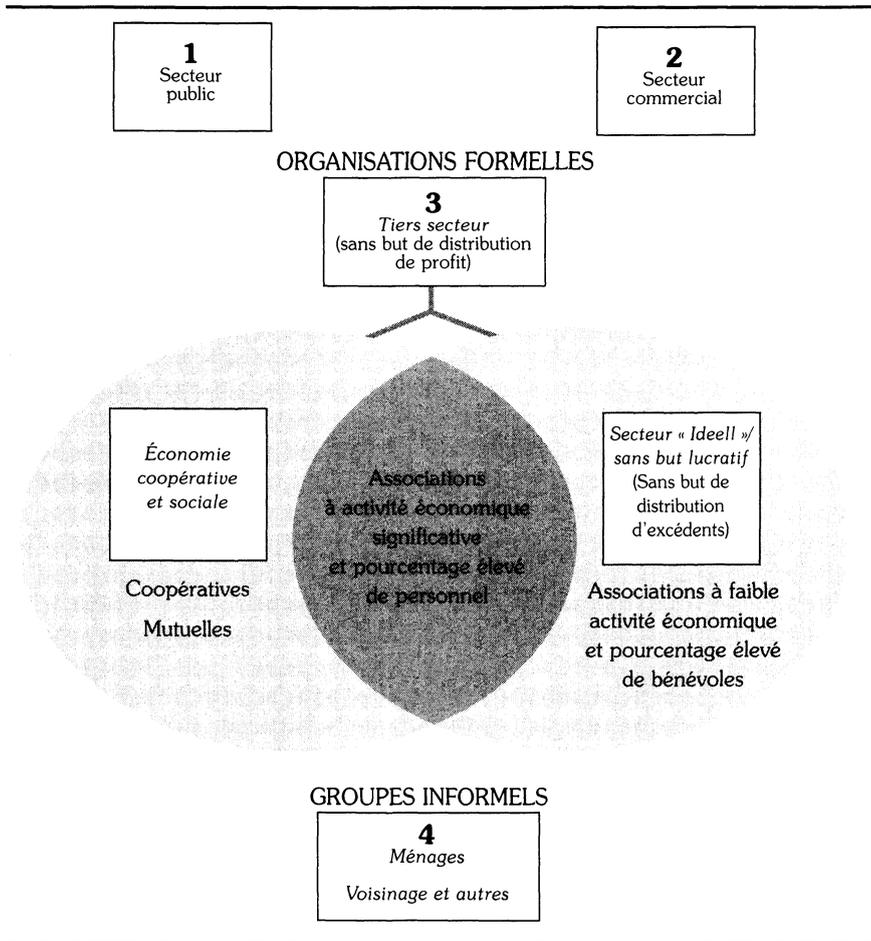
Dans la description de l'économie sociale, il est couramment admis d'inclure (et d'exclure du secteur à but non lucratif ou « *Ideell* ») les coopératives, les mutuelles et d'autres entreprises que Salamon et Anheier ont décrites comme des « organisations à caractère commercial ». Les problèmes de définition et de classification concernent également les associations lorsqu'il faut évaluer l'importance de l'activité économique. Quel est le type ou la part d'activité économique nécessaire pour classer une organisation dans l'économie sociale ? Il est probablement possible de distinguer les organisations en établissant des critères quantitatifs, basés sur les types de dépenses ou les modes de financement. Une autre ligne de démarcation pourrait être la proportion entre le travail rémunéré et le travail bénévole, mais certaines coopératives, comme les coopératives sociales en Italie font appel à de nombreux bénévoles (Borzaga, 1996). De tels critères (parts en pourcentage) doivent, bien entendu, être fixés plus ou moins arbitrairement, et dans le modèle, il nous faut accepter actuellement, une zone grise.

Au niveau de l'organisation, van Til (1988) a présenté le concept d'organisations non commerciales/non gouvernementales pour avoir un terme englobant le tout. Seibel et Anheier (1990 : 7) ont adopté le terme « tiers secteur » pour désigner « toutes les organisations qui ne sont ni à but de profit, ni des agences gouvernementales, ni des administrations ». Suivant ces approches, la figure 1 montre explicitement l'économie coopérative et sociale et le secteur à but non lucratif (*nonprofit*) qui se chevauchent partiellement en tant que sous-ensembles du concept général de tiers secteur.

L'identité coopérative

Il peut sembler quelque peu illogique d'utiliser le titre « économie coopérative et sociale », du fait que les coopératives sont incluses dans la définition dominante de l'économie sociale. Cependant, cette dualité, également mise en pratique par le CIRIEC, met en évidence la position unique de l'économie et du mouvement coopératif. Le secteur coopératif, comparé à d'autres parties de l'économie sociale, est de loin la partie la plus importante économiquement, beaucoup mieux organisée tant au niveau national qu'international, bien plus homogène en termes de valeurs et de structures, et possédant une histoire et un processus de développement théorique qui

FIGURE 1
Le tiers secteur : contexte et composants



lui sont propres⁵. À cela, on peut ajouter que, dans le cas de la Suède, la nouvelle coopération (avec l'appui de la coopération traditionnelle) domine totalement les activités économiquement importantes de l'économie sociale dans les services sociaux et de bien-être.

Bien que guidées par les mêmes principes et régies par la même législation économique, il existe des différences importantes dans la façon de fonctionner entre la coopération traditionnelle et établie et la nouvelle

5. Cette position unique du mouvement coopératif est bien illustrée par le chapitre de Kaplan de Drimer dans l'ouvrage collectif de MONNIER et THIRY, 1997 : chap. 10.

coopération, cette dernière étant plus proche du « type coopératif idéal » (Nilsson, 1986 : 193-202). Comme il n'y a pas d'autres critères pour définir les nouvelles coopératives et les distinguer de celles établies auparavant – outre le fait qu'elles sont simplement neuves et actuellement assez petites –, le modèle conceptuel ne les distingue pas.

L'exclusion des coopératives du secteur à but non lucratif est acceptable parce qu'elles insistent sur le rendement économique et le bénéfice des membres. Nilsson (1991) définit, après un examen systématique des définitions des autres auteurs, la coopération comme 1) une activité économique, 2) réalisée pour les besoins communs de personnes (les membres) et 3) possédée et gérée par ces personnes. Dans la loi suédoise sur les « associations économiques » (SFS, 1987 : 667), il est explicitement indiqué que les associations « assureront la promotion des intérêts économiques de leurs membres en développant une activité économique à laquelle les membres prennent part ». L'exclusion des coopératives du secteur « *Ideell* » est dès lors en pleine conformité avec la définition de Wijkström (1996 : 164) du terme suédois « *Ideell* » en tant que synonyme de « sans compensation financière ou avantages personnels »⁶.

En bref : « Les coopératives font partie intégrante de l'économie sociale, et dès lors, du tiers secteur, mais ne devraient pas être incluses dans le secteur sans but lucratif. » La dernière proposition correspond au point de vue de Salamon et Anheier (1992a). Mais il ne semble pas acceptable, comme l'indiquent ces auteurs, de les considérer comme une partie du secteur commercial. Le raisonnement s'appuie sur leur identité et valeurs particulières : elles sont des « associations de personnes » plutôt que des « associations de capital », et surtout compte tenu de la discussion ci-avant, elles sont des organisations sans but de distribution de profit (*non-profit-distributing*).

Même si les activités économiques et le bénéfice des membres forment la base des coopératives et de bien d'autres organisations de l'économie sociale, il y a toujours eu des ambitions à long terme dans le mouvement coopératif, du point de vue de l'enseignement, du social et de la société. En Suède (comme par exemple au Royaume-Uni), les coopératives sont des acteurs essentiels du développement local. Comme le démontre une étude

6. Les coopératives sociales en Italie constituent un cas limitrophe particulier. Une loi de 1991 reconnaît ce type de coopératives comme instrument pour la poursuite non de l'intérêt de ses membres, mais de l'intérêt général de la communauté en vue de la mise en valeur de l'être humain et l'intégration sociale des citoyens. La loi distingue deux types de coopératives sociales – celles qui fournissent des services sociaux, de santé et d'enseignement et celles qui ont pour but une intégration professionnelle de personnes désavantagées. Une étude couvrant 273 coopératives sociales d'intégration par le travail a révélé que le nombre de travailleurs s'élevait à 4 747 membres ouvriers et employés, 1 931 handicapés, et 2 129 bénévoles (BORZAGA, 1996).

récente des coopératives dans la province de Jämtland, Suède (Lorendahl, 1994 et 1996a), les fondateurs, souhaitant rester là où ils vivaient, ont dû eux-mêmes créer des possibilités d'emplois et garder un service local, c'est-à-dire travailler pour le bien-être local. Bien entendu, la distinction entre les intérêts économiques et les autres, entre ce qui est un avantage pour les membres et un bien commun, et entre le bénéfice personnel et le bénéfice pour la société ne doit pas être exagérée dans le cas des coopératives. La capacité d'intégrer ces intérêts et ces buts, combinée à l'efficacité des activités, est une condition et une explication du succès rencontré par les entités appartenant à l'économie coopérative et sociale dans les activités du secteur public.

LE PROCESSUS DE COOPÉRATIVISATION

La « société-providence » suédoise a été fondée par les coopératives et les organisations sans but lucratif. Comme prélude et point de départ idéologique pour la nouvelle politique sociale de la social-démocratie, le travail social bénévole a été volontairement décrié depuis les années 1930. Après la guerre, à l'apogée de la « société stable », c'est-à-dire à partir des années 1950, les services sociaux et de bien-être ont été fortement dominés par le monopole public. D'autres producteurs de services sociaux se sont graduellement retirés de ce domaine, ou bien ont été absorbés dans la sphère du monopole public. Avec la fin, dans les années 1970, de la longue période de domination de la social-démocratie, la confiance croissante dans les solutions du marché au cours des années 1980 et la crise de l'économie publique dans les années 1990, il y a eu un retour à un système de services non gouvernementaux⁷. Bien que des propositions ambitieuses de « privatisation » de la Suède (par exemple, par la Confédération des employeurs suédois – voir Pestoff, 1992) aient été rejetées, on a accordé davantage de marges de manœuvre au cours de ces dernières années aux solutions de marché et de quasi-marché tant pour les entreprises commerciales que pour le tiers secteur. Aujourd'hui, cette nouvelle situation semble largement indépendante du fait qu'il y ait au pouvoir un gouvernement socialiste ou non socialiste.

Le système de soins pour les enfants (crèches, etc.) fournit une bonne illustration du retournement de la tendance et du processus de coopérativisation. Au cours de la période entre 1941 et 1991, le nombre d'enfants dans des centres de soins de jour a augmenté de 13 700 à 296 000. Au début de cette période, les centres municipaux fournissaient moins de 10 % des

7. Pour un compte rendu exhaustif et une analyse du « changement de systèmes » en Suède, voir STRYJAN (1995).

places ; 50 ans plus tard, cette situation s'était complètement modifiée. Pendant les années 1950 et 1960, les pouvoirs locaux étaient les principaux, et même parfois les seuls, fournisseurs de soins pour les enfants. Au milieu des années 1970, le mécontentement dû aux longues listes d'attente et à un souhait d'autogestion a conduit à la création des premiers centres de soins de jour pour enfants par des coopératives de parents. Dix ans plus tard, il y avait 150 unités de ce type. Cependant, au cours de cette période, dans la plupart des municipalités, ces coopératives n'avaient pas accès aux subsides locaux et nationaux. À la fin des années 1980, grâce aux gouvernements locaux conservateurs, les crèches coopératives ont reçu un traitement plus favorable et leur nombre a continué à augmenter fortement. Au niveau de la législation nationale, le gouvernement conservateur-libéral a augmenté les possibilités pour les acteurs non publics autres que les coopératives de parents. Depuis 1992, des coopératives de personnel et des entreprises à but lucratif ont accès aux aides publiques pour faire fonctionner les centres de soins de jour (Pestoff, 1994 ; Stryjan, 1994 et 1995). Le gouvernement social-démocrate actuel, lié de façon officieuse au Parti du Centre, ne manifeste aucune intention de changer les règlements et politiques en vigueur.

En Suède, l'importance actuelle des entreprises d'économie sociale et coopérative dans les activités traditionnelles du secteur public est difficile à cerner parce que les statistiques nationales ne sont pas encore développées pour distinguer et couvrir ces entreprises (partiellement à cause du problème conceptuel discuté ci-avant). Une étude récente publiée dans Aléx *et al.* (1996) compte et classe le nombre d'« associations économiques » – la forme principale d'association pour les coopératives suédoises. Ce comptage relève 1 010 unités de ce type dans les services de santé et sociaux et 55 unités dans l'enseignement. Toutefois, il y a aussi des coopératives fonctionnant sur le mode des associations « *Ideell* » ou comme sociétés par actions, ce qui implique une sous-estimation du secteur des coopératives. Selon Stryjan et Wijkström (1996), il y a environ 1 500 nouvelles coopératives de services sociaux dans le pays. Dans cette population et parmi les coopératives d'usagers, les jardins d'enfants gérés par des coopératives de parents dominent largement avec environ 1 300 unités. Parmi les coopératives de personnel aussi, les jardins d'enfants dominent le paysage. En Suède, outre les écoles et centres de soins de jour pour enfants, la pénétration de l'économie sociale et coopérative dans les domaines classiques de l'économie publique dans le secteur social comprend aussi les soins de santé non institutionnalisés, les soins pour les personnes âgées, les soins dentaires et psychiatriques, l'assistance aux familles et la possibilité pour les personnes handicapées de vivre indépendamment.

DE LA SUBSIDIARISATION À LA CONTRACTUALISATION

En Suède, dans le secteur public s'est développé un processus de décentralisation dans lequel des responsabilités ont été transférées de l'État national aux pouvoirs locaux. Le financement public des organisations du tiers secteur a simultanément changé de forme : les subsides nationaux ont été remplacés par des aides locales et les subsides généraux de fonctionnement ont fait place à des rémunérations ciblées et à des travaux contractuels (Wijkström, 1995). Au lieu de recevoir des aides en fonction de ce qu'elles sont ou de leur nombre de membres, ces organisations sont de plus en plus soutenues financièrement pour ce qu'elles font.

Ce « mode contractuel » est plus courant à l'étranger pour des raisons historiques et structurelles. En Suède, le tiers secteur a travaillé avec un financement public assez faible. Par contraste, un principe de subsidiarité bien ancré en Allemagne explique que les associations de bienfaisance assument une grande responsabilité dans la sécurité sociale et les services sociaux, provoquant une dépendance à l'égard de l'aide financière gouvernementale et des contrats pour la production de ces services. La politique de séparation du financement public et de la production de services, également appelée « gouvernement par un tiers » (*third party government*), était bien connue en Amérique avant d'être adoptée en Suède et il en était de même du mode contractuel. Entre 1971 et 1978, la part des financements contractuels dans le budget des services sociaux dans le cadre de la Loi sur la sécurité sociale s'est accrue de 25 à 54 %. Ce nouvel environnement inter-organisations a été décrit comme la « nouvelle économie politique » ou « l'État contractuel » (Kramer et Grossmann, 1987).

LA PASSATION DE CONTRATS SUR UN QUASI-MARCHÉ

Administrations, marchés et quasi-marchés

Le fait de passer des contrats pour des services sociaux ou de produire ceux-ci dans sa propre organisation fait partie, fondamentalement, du choix du gouvernement entre « marchés et hiérarchies » (Williamson, 1975), et peut-être aussi entre « clans » (Ouchi, 1980). Avant d'analyser le modèle suédois dans ce cadre, on doit s'interroger sur ce qu'est en fait une solution de marché « réel ». Tous les auteurs ne sont pas convaincus que le mode contractuel rentre ici dans cette catégorie : « Parmi les diverses tentatives de privatisation, la délégation de services a été considérée comme l'une des solutions alternatives "quasi-marché" les plus attrayantes par rapport aux systèmes bureaucratiques traditionnels de fourniture de services [...] » (Dehoog, 1990 : 138).

Dans le monde des affaires, les acheteurs et les vendeurs sur les marchés industriels ont construit des réseaux et des relations stables à long terme (Hägglund et Johansson, 1982). Ce modèle ne ressemble pas aux positions des acteurs sur les marchés des biens de consommation. On observe également des différences entre, d'une part, les sociétés qui fonctionnent selon les principes de gestion de la « production de masse » et, d'autre part, celles qui adoptent le principe d'inspiration japonaise de la « *lean production* » : au lieu d'enregistrer les offres et de se concentrer sur les prix, l'entreprise-assembleur choisit ses fournisseurs sur base des relations antérieures et de leurs capacités et efforts avérés dans la résolution à long terme des problèmes communs.

Ces expériences et tendances dans le second secteur sont les points de départ de notre analyse de la relation acheteur-vendeur ou « assembleur-fournisseur », sur le marché des services sociaux entre le premier et le troisième secteur.

Les modèles de contrats de services

Des trois modèles de contrats de services identifiés par Dehoog (1980), le modèle concurrentiel – également appelé « contrat idéal » – ressemble évidemment à l'approche du marché « parfait ». Le gouvernement a le choix entre plusieurs offres et peut donc choisir la firme qui fournira au prix le plus bas les services spécifiés. Cependant, la relation entre le gouvernement et les entrepreneurs est souvent compliquée par le fait que d'autres participants ayant une large gamme d'intérêts et de motivations ont une influence sur la conception et l'attribution des contrats. Par opposition au modèle de marché concurrentiel, le modèle de négociation implique un contrat relationnel, dans lequel un type de processus de décision consensuel et progressif est la norme. La disponibilité des contrats est annoncée, mais souvent sans une recherche complète et approfondie de tous les entrepreneurs éventuels. Les contacts sont limités aux fournisseurs antérieurs et éventuellement à des firmes qui ont exprimé un intérêt dans l'obtention d'un contrat. Finalement, dans le modèle de coopération, il n'y a typiquement qu'un seul entrepreneur. Des solutions alternatives judicieuses ne sont guère disponibles en dehors du secteur public et le gouvernement n'a guère la possibilité de produire lui-même le service.

Le monopole bilatéral

Des études dans la région de la baie de San Francisco par Kramer et Grossman (1987) indiquent que le modèle concurrentiel ou le modèle de négociation sont les modes normaux d'interaction entre le premier et le

troisième secteur dans le système social américain. Dès qu'une décision est prise de passer un contrat débute un processus en plusieurs étapes qui commence par l'appel d'offre, puis l'évaluation et enfin le choix des offres. Par contre, dans le processus d'interaction-intégration suédois entre l'économie publique et l'économie coopérative et sociale, le mode d'établissement des contrats est certainement mieux décrit par le modèle de coopération analysé par Dehoog. Ceci semble exact tant pour les coopératives d'usagers que pour les coopératives de personnel, et dépend des raisons qui conduisent à la création de l'unité et du lieu de l'initiative. Les coopératives suédoises dans le secteur social viennent souvent de la base : coopérateurs ou contractants éventuels. Les raisons essentielles pour les responsables et les usagers peuvent être un besoin concret – par exemple, les très longues listes d'attente ou l'absence de crèches locales pour les enfants, ou bien le souhait d'un bien-être social et d'un mode de vie différents. D'autres raisons fondamentales sont les valeurs démocratiques ou professionnelles, les réseaux sociaux et la volonté de maintenir l'activité locale et de promouvoir le développement rural. Dans les coopératives de personnel, une raison importante pour fonder une coopérative est l'objectif de créer ou de préserver les opportunités de travail pour les membres. De telles coopératives se créent souvent à travers une privatisation des entités publiques – réalisées, annoncées ou craintes –, c'est-à-dire par une prise de contrôle des travailleurs (Lorendahl, 1994 ; Stryjan, 1994 ; Stryjan et Wijkström, 1996). De même, dans les situations où le processus a débuté et a été dirigé « d'en haut » – comme dans le cas de la large coopérativisation des soins dentaires publics dans le comté de Kronoberg (Lindqvist, 1994) –, il n'y a pas eu de demandes faites à d'autres entrepreneurs potentiels que les employés.

Dans le nouveau modèle suédois, comme dans le modèle quasi-marché de coopération, le contractant devient l'unique fournisseur et un monopoleur (Dehoog, 1990 : 330). En outre, pour la production coopérative de services sociaux en Suède, le gouvernement local ou régional est généralement le seul acquéreur et la seule source de rentrées (excepté les prix limités payés par les patients ou les honoraires de services subventionnés). Dès lors, dans son ensemble, la contractualisation est développée et maintenue dans une structure de marché de monopole bilatéral. Cette structure représente une solution de quasi-marché pour la promotion de l'intérêt général en Suède, bien loin du modèle concurrentiel de contractualisation des services. Bien que les transactions soient menées entre des organisations séparées et autogérées, la situation de monopole-monopsonne et la forte dépendance financière du contractant vis-à-vis du financement public et des lois et pratiques publiques révèlent aussi de façon évidente des caractéristiques de type hiérarchique.

CONCLUSIONS

Dans cette section finale, nous revenons au titre de l'article en posant quelques questions : Est-il vraiment adéquat de parler « d'une intégration » de l'économie publique et de l'économie coopérative en Suède ? Et à quel égard ce nouveau modèle national est-il nouveau et spécifiquement suédois ? Ces questions s'interpénètrent évidemment.

La coopération et l'interaction entre les premier et troisième secteurs est un phénomène mondial en expansion. Les décideurs publics considèrent l'économie coopérative et sociale ou les organisations à but non lucratif (*Ideell*) comme des remèdes à la crise de l'État-providence. En Suède, les nouvelles coopératives ont pris la tête ; actuellement, elles dominent la transformation partielle du système de fourniture des services sociaux. Les jardins d'enfants, les soins de santé, les soins aux personnes âgées et d'autres services sociaux spécialisés sont coopérativisés plutôt que privatisés. Ces observations offrent un point de départ à la discussion sur la question de l'intégration. Comme Bager (1994) a posé le problème général : « Les Coopératives sont-elles à l'intérieur ou à l'extérieur du tiers secteur ? », nous pouvons nous demander plus spécifiquement si les nouvelles coopératives suédoises de services sociaux sont « à l'intérieur ou à l'extérieur du secteur public ».

Avant d'analyser où et ce qu'elles sont en termes administratifs ou structurels, nous devons d'abord considérer comment ces coopératives sont perçues. Comme nous l'avons mentionné dans une section précédente, les coopératives de parents ont brisé la glace en faveur de services sociaux non publics. Jusqu'à un certain point, cette percée et la tendance vers la coopérativisation reflètent une préférence politique pour les solutions coopératives et à but non lucratif face aux alternatives privées et commerciales. Comme indiqué par Stryjan (1994 : 583) : « Encore réticents à céder la place aux entrepreneurs privés et aux sociétés de capitaux, les politiciens municipaux ont rendu leurs critères plus flexibles et ont admis les coopératives dans le champ d'activité. » La perception des coopératives – davantage que les firmes privées – comme solution de remplacement naturelle des unités publiques est présente aussi parmi les conseils locaux qui encouragent personnels ou usagers à prendre le contrôle des activités et des unités (Lindqvist, 1994 ; Nilsson et Wadeskog, 1989 ; Petterson, 1991). Cette attitude positive, en combinaison avec la gestion du processus de transformation et la planification de ses résultats, indique que les coopératives sont considérées – même si elles en sont formellement distinctes – comme étant toujours à l'intérieur de la sphère publique ou intégrées à celle-ci.

Non seulement les politiciens et les administrateurs publics, mais aussi les clients peuvent considérer la coopérative de services sociaux comme une

unité publique ou semi-publique. Ceci est probablement particulièrement vrai dans le cas de reprises d'anciens centres ou cliniques publics. Ils entrent dans le même bâtiment, rencontrent le même personnel et doivent régler les mêmes honoraires. À moins qu'ils n'expérimentent un changement radical dans ces circonstances ou dans d'autres, il est très probable que les clients perçoivent la nouvelle organisation comme étant «aussi publique qu'auparavant».

Dire que la Suède procède à une intégration partielle de l'économie publique et de l'économie coopérative et sociale dans le secteur social peut, cependant, trouver un appui non seulement dans les perceptions, mais aussi dans les structures. Les petites unités néocoopératives sont actuellement très dépendantes des politiques, règlements et ressources publics. Elles sont soumises au contrôle gouvernemental et sont obligées de suivre la législation nationale dans leur domaine d'activités (cela s'applique aussi aux propriétaires et gestionnaires d'entreprises publiques ou à but lucratif). Le système de sécurité sociale suédois – où les charges individuelles et les assurances privées sont des sources de financement insignifiantes – fait des fonds publics locaux et régionaux financés par l'impôt la base principale de revenus pour les coopératives de personnel ou d'usagers. Le rôle monopsonistique du gouvernement lui donne une position forte dans les négociations de contrats de services et dans la surveillance de la fourniture des services. Évidemment, c'est un système cohérent avec les rôles et responsabilités des différentes parties. La responsabilité opérationnelle repose sur les coopératives, la responsabilité politique repose sur les autorités, et il n'existe pas de principe de subsidiarité dans la politique sociale en Suède. Dans l'ensemble, les politiciens et les gestionnaires publics n'ont pas seulement tendance à considérer les coopérateurs comme un personnel semi-public – ils ont aussi les motifs, pouvoirs et instruments pour gérer la coordination interorganisationnelle comme un cas spécial de subordination intra-organisationnelle.

En outre, la « société stable » est devenue progressivement plus faible à la suite d'une réduction des ressources et peut-être aussi de la confiance. Sur le plan « macro », le secteur public est devenu plus dépendant du troisième secteur. Sur le plan « micro », un gouvernement local ou régional peut, dans certaines situations, être fortement dépendant des coopératives et organisations bénévoles locales. Les solutions alternatives à la contractualisation avec ces entités peuvent être inexistantes, ou du moins, ne pas être attrayantes du tout pour les décideurs publics. La poursuite des activités sous gestion publique peut être impossible au vu des restrictions budgétaires actuelles et la fermeture complète, hors de question pour des raisons politiques ou sociales. L'acquisition de services auprès d'un entrepreneur privé ou d'une firme à but lucratif n'est pas acceptée pour des raisons idéologiques, de coûts ou de résistances des syndicats. Une interdépendance exclusive et forte entre

les parties concernées les soude, ce qui, dès lors, transforme la relation inter-organisations en une situation d'intégration entre l'économie sociale et coopérative et l'économie publique.

Le nouveau modèle suédois est neuf par rapport à l'ancien modèle qui était caractérisé par un monopole public quasi complet dans le financement et la production de services sociaux. Si le monopole en termes de financement reste inchangé dans ses grandes lignes (bien que légèrement et discrètement érodé par une hausse des prix, une réduction des subventions, des taxes spéciales et un marché de l'assurance en expansion), le monopole dans la production est plus visiblement remis en question comme indiqué dans cet article et dans d'autres études. Le modèle est neuf, et aussi distinctement suédois en comparaison avec les modèles qui prévalent à l'étranger dans la composition du troisième secteur et dans l'interaction de ce secteur avec le secteur public. Les petites nouvelles coopératives indépendantes et locales pour la fourniture non publique de services sociaux en Suède représentent une structure tout à fait différente des grandes associations nationales de bienfaisance d'Allemagne ou d'Autriche. Du seul fait que ce sont des coopératives – c'est-à-dire avant tout, des associations économiques au bénéfice de leurs membres – elles sont aussi différentes des organisations nord-américaines de bienfaisance bénévoles ou sans but lucratif. La différence entre la Suède et les États-Unis dans la relation entre les premier et troisième secteurs est accentuée par le mode de contractualisation des services ; en Suède, il s'agit d'une exclusivité réciproque ; aux États-Unis, il s'agit d'une concurrence entre contractants potentiels. La formation rapide des coopératives et le rôle des nouvelles coopératives dans les services sociaux rendent la structure suédoise plus semblable à la coopération sociale italienne (Borzaga, 1996). Cependant, les groupes cibles, les modes de financement, de promotion et de fonctionnement ne sont pas les mêmes en Suède et en Italie.

Finalement, ce nouveau modèle suédois que nous venons de décrire, analyser et replacer dans son contexte n'est ni aussi complet et bien défini ni internationalement aussi bien connu que les anciens modèles suédois sur le marché du travail et dans le secteur social. Tout ce qui peut être dit, comme dans le titre de ce texte, est que ce pays depuis une dizaine d'années se dirige « vers » un autre modèle – avec un champ d'activité et un besoin plus grands pour les solutions venant du troisième secteur et une intégration partielle de l'économie publique et de l'économie coopérative et sociale. L'avenir de l'économie coopérative dans le secteur public dépend – comme discuté par Stryjan et Wijkström (1996) – tant de la faculté à former de nouvelles coopératives que des modifications dans le cadre existant en termes de formes juridiques, de statut et de financement. Des changements radicaux dans la majorité politique ou dans l'économie publique peuvent aussi modifier le cours et le processus de restructuration. En d'autres termes, nous ne savons pas encore

quelle sera la persistance de la vague de coopérativisation et du modèle suédois qui apparaît. Jusqu'à présent, cependant, la coopérativisation partielle du secteur public a été un mouvement continu et il n'existe rien à l'horizon pour renverser ou donner une autre direction à ce processus.

Bibliographie

- ALÉX, P., BERTILSSON, S., JÖNSSON, A., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM (1996). *Förändring och förnyelse (Change and Renewal)*, Stockholm, Föreningen Kooperativa Studier.
- ALMÅS, R. et M. FORBORD (1995). *Forskningsprogram om social ekonomi (Research Programme on Social Economy)*, center for Bygdeforskning, Universitetet i Trondheim.
- ANHEIER, H. K. et W. SEIBEL (1990). *The Third Sector: Comparative Studies of Nonprofit Organizations*, Berlin et New York, De Gruyter.
- BAGER, T. (1994). « Introduction to Part Two » dans P. et I. VIDAL, *Delivering Welfare. Repositioning Nonprofit and Cooperative Action in Western European Welfare States*, Barcelon, CIES, 189-197.
- BÖÖK, S.-Å. (1992). « Cooperative Values in A Changing World », *Report to the ICA Congress*, Tokyo, octobre 1992, International Cooperative Alliance, Genève.
- BORZAGA, C. (1996). « Social Cooperatives and Work Integration in Italy », Paper presented at the Conference : « Tankar och exempel på social ekonomi i Europa », arranged by KARU, Stockholm University and Self Management, Stockholm (*mimeo*).
- DEFOURNY, J. et J. L. MONZÓN CAMPOS (1992). *Économie sociale. Entre économie capitaliste et économie publique / The Third Sector. Cooperative, Mutual and Nonprofit Organizations*, Bruxelles, De Boeck Université.
- DEHOOG, R. H. (1990). « Competition, Negotiation, or Cooperation. Three Models for Service Contracting », *Administration and Society*, vol. 22, n° 3, 317-340.
- DRIMER, B. et A. KAPLAN DE DRIMER (1981). *Las cooperativas, fundamentos, historia, doctrina*, 3a. edición, Buenos Aires, Intercoop, Editora Cooperativa Ltda., 628 pages.
- GIDRON, B., KRAMER, R. M. et L. M. SALAMON (1992). *Government and the Third Sector. Emerging Relationships in Welfare States*, San Francisco, Jossey-Bass.
- HÄGG, I. et J. JOHANSSON (1982). *Företag i nätverk – ny syn på konkurrenskraft (Firms in Networks: A New View of Competitive Power)*, Stockholm, Studieförbundet Näringsliv och Samhälle.
- JOBRING, O. et E. TERNEGREN (1993). « Nya kooperativa aktörer i gamla offentliga strukturer » (New Cooperative Actors in Old Public Structures), dans BLOMQUIST, K., PETERSSON, J.-E., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *Kooperativa vägval (Cooperative Options)*, Stockholm, Föreningen Kooperativa Studier, 105-115.
- JOHANSSON, T. (1981). « Kooperationen – en folkrörelse » (Cooperation: A Popular Movement), in Kommundepartementet, *I morgon Kooperation – ett folkrörelsealternativ*.
- KRAMER, R. M. (1990). « Nonprofit Social Service Agencies and the Welfare State: Some Research Considerations », dans ANHEIER, H. K. et W. SEIBEL (1990), *op. cit.*, 255-267.

- KRAMER, R. M. et B. GROSSMAN (1987). « Contracting for Social Services : Process Management and Resource Dependencies », *Social Service Review*, n° 61, 32-55
- KRAMER, R. M., LORENTZEN, H., MELIEF, W. B. et S. PASQUINELLI (1993). *Privatization in Four European Countries. Comparative Studies in Government-Third Sector Relationships*, New York, Sharpe.
- KÜCHEN, T. (1994). « Ny Kooperation och den offentliga sektorn » (New Cooperation and the Public Sector), dans ALÉX, P., NORMARK, P., SCHÖRLING, I., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *op. cit.*, 53-68.
- LINDQVIST, L. (1996). *Medarbetarägda företag inom offentlig sektor i Sverige. En kartläggning (Employee-owned Companies within the Public Sector in Sweden. A Mapping)*, Rapporter från Högskolan i Växjö, n° 3, 1996.
- LINDQVIST, L. (1994). « Övergången till personalkooperativ tandvård i Kronoberg » (The Transition to Personnel-cooperative Dental Care In Kronoberg), dans ALÉX, P., NORMARK, P., SCHÖRLING, I., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *op. cit.*, 95-110
- LORENDAHL B. (1996a). « New Cooperatives and Local Development : A Study of Six Cases in Jämtland, Sweden », *Journal of Rural Studies*, vol. 12, n° 2, 143-150.
- LORENDAHL, B. (1996b). *Entreprenörskap inom den sociala ekonomin (Entrepreneurship in the Social Economy)*, Description of research project for the European Union INTERREG II Programme *mimeo*, Department of Human Resources, Business Development and Environment, Mid Sweden University, Östersund.
- LORENDAHL, B. (1994). *Nykooperation och regionutveckling (Neo-cooperation and Region Development)*, Mitthögskolan, Östersund, Rapport 1994 : 4.
- MONNIER, L. et B. THIRY (sous la direction de) (1997). *Mutations structurelles et intérêt général. Vers quels nouveaux paradigmes pour l'économie publique, sociale et coopérative ?*, Paris et Bruxelles, De Boeck Université et Ciriec International, 276 p.
- NILSSON, J. (1986). *Den kooperativa verksamhetsformen (The Cooperative Business Type)*, Studentlitteratur, Lund.
- NILSSON, J. et WADESKOG A. (1989). *Kooperativa strategier. Erfarenheter från tre landsting och många kommuner (Cooperative Strategies. Experiences from three County Councils and Many Municipalities)*, Stockholm, Regionplane-och Trafikkontoret.
- OLSSON, J. (1994). *Den sociala ekonomin. Medborgarna, Sverige, Europa. (The Social Economy. The Citizens, Sweden, Europe)*, Stockholm, Carlssons.
- OTTERMARK, K. (1995). *Om möjligheter för uppkomst av lokala kooperativa processer (On Possibilities for the Emergence of Local Cooperative Processes)*, Institutionen för tvärvetenskapliga studier av människans villkor, Göteborgs Universitet.
- OUCHI, W. C. (1980). « Markets, Bureaucracies and Clans », *Administrative Science Quarterly*, vol. 25, 129-141.
- PESTOFF, V. A. (1994). « Några fördelar med kooperativa daghem » (Some Advantages of Cooperative Daycare Centres), dans ALÉX P., NORMARK P., SCHÖRLING I., STRYJAN Y. et B. WIKSTRÖM, *op. cit.*, 81-94.
- PESTOFF, V. A. (1992). « Third Sector and Co-operative Services – An Alternative to Privatization », *Journal of Consumer Policy*, n° 15, 21-25

- PETTERSON, J.-E. (1991). «Nykooperationens skäl och själ» (The Reasons and Soul of Neo-Cooperation), dans NILSSON, K.-A., OLSSON, B., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *Kooperativ Årsbok (Cooperative Annual)*, Stockholm, Föreningen Kooperativa Studier, 151-161.
- PUTNAM, R. D. (1996). *Den fungerande demokratin. Medborgarandans rötter i Italien. SNS, Stockholm.* (Titre original : *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, 1993, Princeton University Press.)
- SALAMON, L. M. et H. K. ANHEIER (1996a). *The Emerging Nonprofit Sector*, Manchester University Press.
- SALAMON L. M. et H. K. ANHEIER (1996b). « Social Origins of Civil Society : Explaining the Nonprofit Sector Cross-Nationally », Institute for Policy Studies, The Johns Hopkins University, Paper presented at the Second Annual Conference of the International Society for Third Sector Research, Mexico City, July. Also published as Johns Hopkins Comparative Nonprofit Sector Project, in *Working Papers*, n° 22, The Johns Hopkins Institute, Baltimore.
- SALAMON, L. M. et H. K. ANHEIER (1992a). « In search of the nonprofit sector. I : The question of definitions », *Voluntas*, vol. 3, n° 2, 125-151.
- SALAMON, L. M. et H. K. ANHEIER (1992b). « In search of the nonprofit sector. II : The problem of classification », *Voluntas*, vol. 3, n° 3, 267-309.
- SEIBEL, W. et H. K. ANHEIER (1990). « Sociological and Political Approaches to the Third Sector », dans ANHEIER, H. K. et W. SIEBEL, *op. cit.*, 1990, 7-20.
- STRYJAN, Y. (1995). *Systemskiftets irrgångar (The Labyrinths of the System Shift)*, mimeo, Stockholm School of Business.
- STRYJAN, Y. (1994). « The Formation of New Cooperatives : Theory and the Swedish Case », *Economic and Industrial Democracy*, vol. 15, 565-594.
- STRYJAN, Y. et F. WIKSTRÖM (1996). « Cooperatives and Nonprofit Organizations in Swedish Social Welfare », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 67, n° 1, 5-27.
- VAN TIL, J. (1988). *Mapping the Third Sector. Voluntarism in a Changing Social Economy*, New York, The Foundation Center.
- WAGNER, A. (1994). « The Significance and Function of Social Welfare Associations in Switzerland » dans P. et I. VIDAL, *op. cit.*, 343-353.
- WIKSTRÖM, F. (1995). « Den svenska ideella sektorn i kronor i och ören » (The Swedish Idealistic Sector in Kronor and Ören), dans ALÉX, P., ANDERSSON, H., SCHÖRLING, I., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *Värden och omvärlden (Values and Environment)*, Stockholm, Föreningen Kooperativa Studier, 156-188.
- WIKSTRÖM, F. (1994). « Den ideella sektorns roll » (The Role of the Idealistic Sector), dans ALÉX, P., NORMARK, P., SCHÖRLING, I., STRYJAN, Y. et B. WIKSTRÖM, *op. cit.*, 21-52.
- WILLIAMSON, O. E. (1975). *Markets and Hierarchies. Analysis and Antitrust Implications*, New York, The Free Press.
- WISTOW, G., KNAPP, M., HARDY, B. et C. ALLEN (1994). *Social Care in a Mixed Economy*, Buckingham, Open University Press.
- 6, Perri et Isabel VIDAL [sous la direction de] (1994). *Delivering Welfare. Repositioning Non-profit and Co-operative Action in Western European Welfare States*, Barcelone, CIES, 409 pages.